

**PROJET COLLECTE DE JOUETS**

**C’est à vous de Jouer !**

Depuis le 10 novembre 1945, l’UDAF de la Moselle n’a cessé d’évoluer pour contribuer à œuvrer dans l’intérêt des familles.

Différents  services ont été créés au fil des années suivant l’évolution de la société et des politiques sociales afin de répondre au mieux aux différents besoins des familles vivant dans le département mosellan.

Le  service d’Accompagnement à la Gestion des Prestations Sociales regroupe les mesures administratives et judiciaires. Les travailleurs sociaux qui exercent les différentes mesures ont notamment pour mission d’accompagner les familles dans la gestion budgétaire quotidienne en assurant le règlement de leurs charges tout en favorisant les besoins des enfants.

Le public accompagné est en majorité en situation de précarité économique et peine parfois à assurer les besoins primaires. Aussi, le poste de dépense dédié aux loisirs est souvent relégué au dernier plan voir même inexistant.

De nombreuses familles accompagnées par nos services rencontrent également des difficultés dans l’exercice de leur parentalité. Le lien entre l’enfant et le parent dans un contexte économique, social et familial en perpétuel évolution peut être mis à mal.

Le psychologue Château écrit *“Le jeu est le travail de l’enfant*”. En effet, la majorité des travaux sur le développement de l’enfant s’accordent à dire que le jeu permet à l’enfant de tout âge de se construire et de s’intégrer dans la société. Il constitue un support  à l’acquisition de multiples apprentissages mais il permet également de favoriser la construction et/ou le maintien du lien parent/enfant.

**I. Les constats**

A l’occasion des anniversaires ou des fêtes de Noël, certaines familles n’ont pas les moyens financiers d’acheter des cadeaux à leurs enfants.

Les familles bénéficiaires du RSA socle perçoivent la prime exceptionnelle de fin d’année versée par la CAF et celles bénéficiant de l’ASS, perçoivent également une prime versée par le Pôle Emploi à cette période.

Cependant, nos services accompagnent de plus en plus d’usagers qui n’ouvrent pas droit à cette prime (bénéficiaires AAH, travailleurs pauvres, retraités, parents n’ayant pas la garde de leurs enfants et donc non bénéficiaires des prestations familiales…)

Dans le cadre des interventions MASP, AESF, MAJ ou MJAGBF, lors des entretiens, le budget est travaillé avec les familles chaque mois. Les travailleurs sociaux  constatent que pour certaines d’entre elles, le reste à vivre est insuffisant pour dégager une quote-part destinée à l’achat de cadeaux lors des anniversaires des enfants et des périodes de Noël.

Il arrive que certains chefs de famille fassent, de ce fait, le choix de privilégier l’achat de cadeaux au détriment du règlement de leurs charges au risque de déstabiliser l’équilibre budgétaire déjà fragile où au contraire de privilégier le règlement des charges au détriment de l’achat de cadeaux, ce qui n’est pas plus satisfaisant : les enfants se retrouvent encore plus impactés par la situation de précarité que vivent leurs parents.

En outre, lors des interventions à domicile, il a été repéré dans plusieurs familles que la précarité est telle que les jeux/jouets sont quasi inexistants.

Dans d’autres familles, les parents ne savent pas quoi faire des jouets / jeux qui ne sont plus adaptés à leurs enfants.

Par ailleurs, les associations sollicitées pendant la période des fêtes de fin d’année n’ont pas les mêmes critères d’attribution ou la même analyse de la situation que le travailleur social qui accompagne la famille depuis plusieurs mois, voir années.

Ses différents constats ont donné lieu à de nombreux échanges au sein du service. La décision a donc été prise d’élaborer un projet afin de pouvoir proposer des réponses adaptées aux familles qui bénéficient de notre accompagnement.

**II. La finalité du projet :**

[](http://www.google.fr/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwit0LD93MnSAhVIxxQKHa0dB68QjRwIBQ&url=http://profbienveillant.com/ecoles-alternatives/liens/&psig=AFQjCNGYBbOufUEMCdeat3r8Dtk7svW3Cw&ust=1489159340705308)

Il s’agit de promouvoir et de véhiculer la notion d’entraide et de solidarité au sein de l’ensemble du personnel de l’UDAF, site de Metz, ainsi qu’auprès des familles accompagnées.

Il a également pour but de permettre à chaque enfant dont les parents bénéficient d’un accompagnement par le service AGPS, site de Metz, de bénéficier d’un cadeau pour son anniversaire et/ou Noël.

En toile de fond, ce projet permet de sensibiliser le personnel et les usagers à une démarche de recyclage visant à démontrer que l’on peut trouver des alternatives au gaspillage et la surconsommation.

**III. Le projet :**

Nous souhaitons organiser une collecte de jeux et jouets sur le site de la Maison de la Famille. Cette collecte repose sur la générosité de l’ensemble du personnel du site ainsi que les familles qui bénéficient de notre accompagnement qui possèdent des jeux, jouets, livres, costumes, vélos, trottinettes…en bon état et qui n’en ont plus l’utilité.

L’évaluation du travailleur social dans le cadre de l’accompagnement budgétaire permettrait de repérer les familles pour lesquelles la quote-part dédié à l’achat de cadeau est trop faible.

Le projet est porté par des travailleurs sociaux et des secrétaires du service.

**Etape 1 : La** **communication**

Une communication sera établie :

* A l’attention du personnel de l’UDAF, site de Metz :
* A l’attention des familles

**Etape 2 : L’organisation**

1. La collecte :

* Pour le personnel: possibilité de déposer les jouets entre les mains des référents du projet
* Pour les familles : remettre directement le don au travailleur social référent qui les déposera ensuite.

1. Les modalités :

Un tableau sera tenu à jour et consultable par tous afin de pouvoir rapidement repérer s’il y a des articles pouvant être adaptés aux enfants des familles concernées.

Les travailleurs sociaux pourront adresser une demande par mail aux porteurs de projet afin de « réserver » les articles sélectionnées et organiser le retrait après avoir recueilli l’adhésion des parents.

1. Les moyens :

* Humains : deux travailleurs sociaux et deux secrétaires.
* Matériels : un local de stockage, des caisses et des armoires pour le rangement des dons (possibilité de récupérer des armoires au moment du déménagement), le support informatique.

**Etape 3 : La planification**

[](http://www.google.fr/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjZ-9uz28vSAhXDuhQKHdnhBUwQjRwIBw&url=http://mamietitine.centerblog.net/rub-gifs-rentree-scolaire-.html&bvm=bv.149093890,d.d24&psig=AFQjCNFrT71wLIkJ7wkuf2HidaxVppYHRA&ust=1489227630651281)Le projet sera présenté pour validation à la Direction Générale

**Etape 4 : L’évaluation**

Un bilan annuel écrit de l’action sera produit

La meilleure des évaluations étant le sourire et la joie de l’enfant qui recevra son cadeau.